

Groupement interacadémique IV		
Session 2002	Code : 500 254 26	Page : 1/3
EXAMEN : CAP Mécanicien en Cellules d'Aéronefs		Durée : 20 min
Epreuve : EP2.6 : Réglementation aéronautique		Coefficient : 1

- Corrigé -

Le document ci – dessous représente le certificat de navigabilité du concorde numéro 5. :

Exemplaire N° :

REPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 31903

SECRETARIAT D'ETAT AUX TRANSPORTS

SECRETARIAT GENERAL A L'AVIATION CIVILE

CERTIFICAT DE NAVIGABILITE

1 - Marques de nationalité et d'immatriculation	2 - Constructeur et désignation du type de l'aéronef	3 - N° de série de l'aéronef
F-BVFA	STE NATIONALE INDUSTRIELLE AEROSPATIALE AVION: CONCORDE TYPE 1 VERSION 101	5

4 - Mentions d'emploi: TRANSPORT PUBLIC DE PASSAGERS - 1 -

5 - Le présent Certificat de Navigabilité est délivré à l'aéronef ci-dessus désigné, conformément à la Convention relative à l'Aviation Civile Internationale en date du 7 décembre 1944 et aux Règlements français.

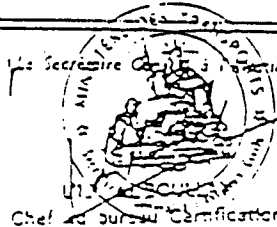
Cet aéronef est réputé apte au vol lorsqu'il est entretenu et utilisé conformément aux textes précités et aux limites d'emploi applicables.

Le présent Certificat n'est valable qu'associé aux documents suivants:

- Manuel de vol référence 406046/75 approuvé par le S.C.A.C.

Délivré le - 4 DEC 1975

Le Secrétaire Général à l'Aviation Civile,



Chef du bureau Certification

APRS: Approbation Pour Remise en Service

OACI: Organisation de l'Aviation Civile Internationale

- 4- L'entretien des avions d'une masse supérieure à 5700 kg doit s'effectuer dans des ateliers agréés. Une partie de son personnel possède une habilitation spécifique, primordiale pour l'activité de maintenance :

41- Citer le règlement européen auquel doivent se soumettre ces ateliers :

(2 points)
règlement JAR 145

42- Expliquer succinctement la nature du privilège accordé par le règlement JAR 66, au personnel désigné ci-dessus, :

(2 points)
Elle autorise le personnel concerné à donner une approbation pour remise en service (APRS)

- 5- Expliquer le rôle d'une « consigne de navigabilité » :

(2 points)
A la suite d'un accident les autorités officielles émettent une consigne de navigabilité à destination des compagnies exploitant le type d'appareils concernés. C'est une procédure qui vise à sauvegarder le CDN de l'avion en demandant = une utilisation restrictive de l'avion
- des contrôles plus fréquents de certaines parties
- d'immobiliser l'avion au sol

1- Que certifie ce document ?

(4 points)

Il certifie que l'avion est apte au vol car il a été correctement conçu et fabriqué et surtout correctement entretenu et réparé par l'atelier de maintenance du propriétaire

2- Le certificat de navigabilité (CDN) de cet avion peut être suspendu (perte de validité) pour diverses raisons. citer deux motifs concrets de suspension. L'un aura des conséquences sur la flotte entière d'une seule compagnie, l'autre sur l'ensemble des concordes exploités dans le monde.

(6 points)

- motif ayant des répercussions que pour une seule compagnie = Avion mal réparé, mal entretenu
- motif ayant des répercussions sur l'ensemble des avions = Défaut technique mis en évidence sur un avion et mettant en cause la sécurité des vols (problème de conception)

3 - Ecrire en toutes lettres, la signification de :

(4 points)

JAA : Joint Aviation Authorities

GSAC : Groupement pour la Sécurité de l'aviation civile